



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
23 août 2019  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettres identiques datées du 23 août 2019, adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai la grande tristesse de vous informer qu'une jeune fille de 17 ans originaire de Lob, Rina Shnerb, a été tuée ce matin à Benyamin. Ce meurtre ignoble est le fait de terroristes palestiniens.

Rina, Dvir, son frère aîné, et leur père, le rabbin Eitan Shnerb, randonnaient aux abords de sources naturelles près de Dolev lorsqu'un engin explosif improvisé a explosé, tuant Rina et blessant Eitan et Dvir, lequel se trouve actuellement entre la vie et la mort. D'après les premiers intervenants, le père a fait un garrot à son fils à l'aide de son tsitsit, accessoire traditionnel juif, lui sauvant la vie.

Les forces de sécurité israéliennes recherchent actuellement les responsables de ce crime odieux afin de les traduire en justice.

On ne saurait trop souligner que cette attaque, comme tant d'autres menées par des Palestiniens, visait délibérément des civils israéliens innocents. Il s'agit ni plus ni moins d'un acte terroriste, qui doit être condamné comme tel.

Cependant, à l'heure où je vous écris, l'attaque est encensée dans les médias sociaux palestiniens et des bonbons sont distribués dans les rues. Le chef du Hamas, Ismail Haniyeh, a félicité les terroristes et qualifié leur geste meurtrier d'« héroïque ».

L'attaque est directement imputable à l'Autorité palestinienne et découle de la politique palestinienne en vigueur, qui vise à former et à inciter la jeunesse palestinienne à tuer des Juifs partout en Israël. L'Autorité palestinienne glorifie les terroristes et récompense leurs actes odieux en leur garantissant des salaires ou en renommant des rues, des écoles ou des places en leur honneur. Près de 7 % du budget annuel de l'Autorité palestinienne est alloué aux salaires des terroristes.

Plus tôt cette semaine, lors d'un débat du Conseil de sécurité consacré aux menaces à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient, nous avons été témoin d'un exemple frappant d'incitation à la haine de la part de l'Autorité palestinienne. Dans sa déclaration, le représentant palestinien a accusé à tort un Juif israélien d'avoir tenté de mettre le feu à la mosquée Al-Aqsa sur le mont du Temple il y a 50 ans, alors que l'auteur de l'incendie n'était ni juif ni israélien. Ces accusations virulentes et antisémites sont odieuses.

La communauté internationale doit se joindre à Israël dans la lutte contre le terrorisme. Il n'est pas de cause plus noble. La communauté internationale doit se rallier à cette cause et condamner non seulement le meurtre, mais aussi l'incitation à



la violence et l'habitude de rémunérer les meurtriers. Elle doit envoyer un message clair et sans équivoque aux dirigeants palestiniens et les exhorter à cesser d'inciter à la haine contre les Juifs et les Israéliens, à cesser de priver le peuple juif du droit à l'autodétermination et de nier son lien historique avec la terre d'Israël, et à cesser d'octroyer des récompenses pécuniaires à ceux qui commettent des actes terroristes ou de les honorer publiquement. Elle doit avant tout les exhorter à cesser de transmettre à leurs enfants une culture de la haine.

Je demande au Conseil de sécurité de condamner, immédiatement, sans équivoque et dans les termes les plus vigoureux, cet acte de terreur écœurant. Il y va du devoir du Conseil de mettre, de toute urgence, un terme à toutes les mesures d'incitation prises par les Palestiniens.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Danny **Danon**

---